



Communiqué de presse
AG/SHC/640

Troisième Commission
 29e séance – matin

**COMMISSION SOCIALE: LUTTER CONTRE LE RACISME APPELLE LE
 RENFORCEMENT DES INSTRUMENTS JURIDIQUES ET L'ETUDE DES
 CAUSES PROFONDES DU PHENOMENE**

Concluant son débat sur les questions relatives à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale et au droit des peuples à l'autodétermination, la Troisième Commission a souligné l'urgence qu'il y avait, face à la montée de nouvelles formes de racisme et de discriminations raciales, à traduire en action les engagements du Programme d'action et de la Déclaration adoptés lors de la conférence tenue à Durban en 2001.

A l'instar du représentant du Liban, le délégué de la Turquie a appuyé la recommandation du Rapporteur spécial sur le racisme visant à adopter une stratégie à deux volets consistant à renforcer les instruments juridiques nationaux, régionaux, et internationaux et adopter une stratégie intellectuelle et éthique propre à déterminer les causes profondes de la discrimination raciale.

Plusieurs délégations ont exprimé leurs préoccupations face aux nouveaux visages de la discrimination qui affectent particulièrement les immigrés, les réfugiés, les non-nationaux et les rendent particulièrement vulnérables. Comme les anciennes, ces formes sont antidémocratiques et sapent le processus de développement en enfermant les populations doublement marginalisées dans la pauvreté et face à la faim, à la maladie et à l'ignorance. A cet égard, la représentante de la Thaïlande a évoqué les mesures prises par son Gouvernement pour lutter contre les discriminations dont font l'objet les migrants dans le domaine de l'accès aux soins de santé, et notamment aux traitements des maladies telles que le paludisme, la tuberculose ou le VIH/sida.

Corollaire de la mondialisation et issue de la situation géopolitique moderne, la montée récente de l'islamophobie suite aux attentats du 11 septembre 2001 et des discriminations liées aux politiques antiterroristes, mais aussi la montée du racisme dans le sport et sur Internet, a été présentée comme objet de nécessaires politiques impliquant tous les secteurs de la société ainsi qu'une collaboration accrue au niveau international.

De nombreuses délégations ont encore fait état de la permanence de formes de colonialisme portant atteinte au droit des peuples à l'autodétermination. Soulignant que l'occupation coloniale de la Palestine constituait l'une des pires formes de colonisation de l'histoire moderne, l'observatrice de la Palestine a déclaré que la prévalence de nouvelles formes de colonisation, de discrimination et d'injustice dans le monde appelait des efforts accrus de la part de la communauté internationale pour éradiquer ces phénomènes. Répondant à cette déclaration, le représentant d'Israël a rappelé que son pays respectait le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, tout en soulignant que le droit à l'autodétermination de l'un ne pouvait pas se faire au détriment du droit à l'autodétermination de l'autre. Le délégué du Liechtenstein a quant à lui souligné que les nouvelles formes d'auto-administration, d'autogouvernance et d'autogestion pouvaient favoriser la stabilité et l'intégrité territoriale, soulignant que l'autodétermination ne devait pas être vue comme synonyme d'indépendance, et qu'elle était moins une force centrifuge qu'une force d'intégration.

Outre les représentants déjà cités, les délégations suivantes ont pris la parole: Cuba, Inde, Pakistan, Liban, Erythrée et Tunisie.

Les représentants de la Côte d'Ivoire, du Pakistan, d'Israël et du Liban ainsi que l'Observatrice de la Palestine ont exercé leur droit de réponse.

La Commission entamera son examen des questions relatives aux réfugiés lundi 3 novembre à 10 heures.

ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION

Déclarations

Mme MIRTA GRANDA AVERHOFF (Cuba) a dénoncé l'ingérence et l'interventionnisme de certains Etats, déclarant que le colonialisme n'était pas éliminé. Elle a souhaité joindre sa voix à celle des délégations qui dénoncent l'occupation israélienne illégale des territoires arabes ainsi que l'escalade de la violence. Elle a déclaré que Cuba revendiquait sa souveraineté inaliénable sur le territoire occupé par la Base navale américaine de Guantanamo, ajoutant que l'exercice par Porto Rico de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance était continuellement violé en dépit des résolutions des nations Unies. Elle a appelé l'Assemblée générale à suggérer à la Commission des droits de l'homme de renouveler le mandat du Rapporteur spécial sur l'usage des mercenaires dont elle a salué le travail, au vu du lien croissant entre le mercenariat et le terrorisme. Citant «la mafia terroriste d'origine cubaine basée à Miami», elle a dénoncé les actes mercenaires organisés et financés depuis les Etats-Unis et dont son pays est victime, a-t-elle souligné, depuis plus de 40 ans.

Mme MUKTA D. TOMAR (Inde) a déclaré que la bataille contre le racisme devait être menée à l'intérieur des Etats par la promulgation de lois strictes et l'établissement d'institutions nationales indépendantes. Elle a fait part de sa préoccupation quant au rapport du Rapporteur spécial sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, indiquant que, dans les pays où les attaques terroristes font des milliers de morts, il n'y avait pas de «prétexte à la lutte contre le terrorisme», faisant référence à l'observation de M. Diène sur l'adoption de lois qui violent les droits de l'homme sous prétexte de lutter contre le terrorisme. En réponse à la déclaration mercredi du délégué du Pakistan, elle a critiqué la poursuite par son voisin d'une politique de «modération éclairée» alors que, a-t-il dit, les forces armées y contrôlent les citoyens. Elle a rappelé le rôle de l'Inde dans la lutte historique de décolonisation et du droit des peuples à l'autodétermination, réitérant son soutien à la réalisation de ce droit en Palestine via la Feuille de route.

M. HAKAN TEKIN (Turquie) a fait observer que les travailleurs migrants et leur famille étaient de plus en plus perçus comme une nouvelle menace à la stabilité et à l'identité du pays dans lequel ils vivent, de même que les réfugiés et autres groupes vulnérables ayant un bagage culturel ou religieux différent. Il s'est dit préoccupé par la montée récente de l'islamophobie et de l'antisémitisme. Il a dénoncé le fait que certains segments de la population et médias nourrissent les tendances à stigmatiser l'Islam ou les musulmans comme la cause des maux et a souligné que la lutte contre le terrorisme ne devait pas être le prétexte à de nouvelles formes de discriminations à l'encontre de certains groupes religieux, culturels ou ethniques. Il a appuyé la recommandation du Rapporteur spécial sur le racisme visant à mettre en oeuvre les engagements de Durban par le biais du renforcement des instruments juridiques nationaux, régionaux, et internationaux et par l'adoption d'une stratégie intellectuelle et éthique propre à déterminer les causes profondes de la discrimination raciale. Il a souligné la responsabilité première des Etats dans la promotion d'une culture de tolérance ainsi que le rôle de la société civile, des médias et du dialogue inter-religieux et inter-culturel, dans la sensibilisation et l'élimination des préjugés.

M. MUNIR AKRAM (Pakistan) a déclaré que son pays soutient la lutte d'autodétermination menée par le peuple cachemirien. Il a fait état du Plan d'action pour le Cachemire proposé par son pays, comprenant un dialogue continu entre l'Inde et le Pakistan, le plein respect du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle, la cessation générale de la violence au sein du Cachemire avec des restrictions à l'activité des forces indiennes d'occupation et du Mouvement de libération du Cachemire, l'élargissement de la mission des Nations Unies et l'accord sur des mesures pour garantir les restrictions dans le domaine nucléaire mutuel et l'équilibre de l'arsenal des armes classiques. Parmi les autres propositions faites par le Pakistan, il a cité le contrôle par l'ONU des services de bus traversant la ligne de contrôle, l'offre de 100 bourses scolaires aux étudiants cachemiriens et l'assistance aux veuves ou aux victimes du viol et de la torture. Il a souhaité que l'Inde examine avec sérieux ces propositions pour résoudre les questions en suspens, affirmant que le dialogue général devait être repris le plus vite possible. Les Nations Unies ont une responsabilité particulière, a-t-il indiqué, pour promouvoir l'exercice de

l'autodétermination du peuple cachemirien, clé de la paix et de la sécurité durable en Asie du Sud.

Mme URAWADEE SRIPHIROMYA (Thaïlande) a déclaré qu'il fallait que la communauté internationale fasse preuve de volonté politique pour mettre en oeuvre les engagements pris à Durban et promouvoir le respect mutuel et la compréhension entre les sociétés multiculturelles. Elle a indiqué que son pays avait accédé en janvier dernier à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et était déterminé à traduire cet engagement dans les faits. Elle a indiqué que la Constitution de son pays garantissait l'égalité de droits pour tous, y compris la liberté de religion, ainsi que la protection contre les discriminations. Elle a expliqué que le Gouvernement thaïlandais attachait une très haute importance à l'éducation pour la promotion de la tolérance, de la paix et de l'harmonie entre les différentes communautés. A cet effet, l'étude des différentes religions est incluse dans le cursus scolaire. Le Gouvernement a adopté une politique visant à promouvoir l'accès de tous les enfants à l'éducation, sur la base de l'égalité des chances. Elle a également évoqué les mesures prises pour lutter contre les discriminations dont font l'objet les migrants dans le domaine de l'accès aux soins de santé, et notamment aux traitements des maladies telles que le paludisme, la tuberculose ou le VIH/sida.

M. PIO SCHURTI (Lichtenstein) a indiqué que dans son pays, un Groupe de travail se concentrerait sur des mesures de sensibilisation des jeunes sur le racisme, l'intolérance et la xénophobie et les instruments internationaux pertinents. Une série de cours sur les droits de l'homme sont dispensés aux fonctionnaires et notamment aux policiers. Il a indiqué que plus de 34% de la population était composée de ressortissants de 80 pays différents, que 13 000 personnes venaient des pays voisins et que 60% des emplois étaient détenus par des ressortissants de pays différents. La Police a formé un panel d'experts sur l'extrémisme d'extrême-droite, qui a par la suite été dissous au vu de l'absence d'activités racistes. Convaincu que le droit à l'autodétermination a une place importante dans le débat international, il a souligné que les nouvelles formes d'auto-administration, d'autogouvernance et d'autogestion pouvaient favoriser la stabilité et l'intégrité territoriale. Il a appelé à ne pas continuer à considérer de manière réductrice l'autodétermination comme synonyme de l'indépendance, soulignant qu'elle était moins une force centrifuge qu'une force d'intégration.

M. ANTOINE CHEDID (Liban) a appuyé les recommandations du Rapporteur spécial visant à la mise en oeuvre des engagements pris à Durban par le biais d'une stratégie à deux volets consistant à renforcer le cadre juridique de la lutte contre le racisme aux niveaux national, régional et international et à adopter une stratégie intellectuelle et éthique pour étudier les causes profondes du phénomène de la discrimination raciale. Il s'est dit préoccupé par l'adoption par certains Etats de législations de lutte contre le terrorisme portant atteinte aux droits de l'homme. Il a rappelé la résolution de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci dénonce la montée de l'islamophobie et l'utilisation d'Internet à des fins de propagande raciste. Il a réaffirmé la légitimité de la lutte des peuples contre l'occupation étrangère et leur droit à l'autodétermination. Evoquant la situation au Moyen-Orient, il a déclaré que le monde semblait faire abstraction des massacres quotidiens perpétrés par Israël. Il

a estimé que le terrorisme institutionnalisé constituait la pire forme de discrimination raciale et visait dans ce cas à expulser le peuple palestinien de son territoire. Il a réitéré sa demande visant à inscrire le terrorisme institutionnalisé à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. AMARE TEKLE (Erythrée) a déclaré que la Conférence de Durban avait été témoin d'une cristallisation des perceptions et l'occasion de consolider les engagements dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il a estimé que ces engagements devaient être traduits en action. La communauté internationale doit agir pour dépasser les obstacles rencontrés à Durban, a-t-il dit, en suggérant qu'elle s'unisse pour lancer de nouvelles initiatives. Les nouvelles formes de racisme, comme les anciennes, sont antidémocratiques et sapent le processus de développement en exposant disproportionnellement les populations doublement marginalisées à la faim, à la maladie et à l'ignorance. Les manifestations du racisme, a-t-il ajouté, vont à l'encontre de la paix qui ne peut exister que dans l'égalité, la tolérance et l'harmonie, le respect mutuel et de l'état de droit. Elles conduisent les Etats à adopter des politiques étrangères hégémoniques, agressives et brutales, en violation du droit international et des accords existants. Le représentant a affirmé qu'il était de plus en plus évident que le racisme n'était plus une question relevant des affaires internes de l'Etat et qu'il avait des ramifications régionales et internationales ainsi que des conséquences sur la paix, la sécurité et la stabilité. La lutte contre le phénomène du racisme doit donc se faire à tous les niveaux d'interaction humaine, a-t-il conclu.

Mme NADYA RASHEED (Palestine) a déclaré que la prévalence de nouvelles formes de colonisation, de discrimination et d'injustice dans le monde appelait des efforts accrus de la part de la communauté internationale pour éradiquer ces phénomènes qu'elle a qualifiés d'odieux. Soulignant que l'occupation coloniale de la Palestine constituait l'une des pires formes de colonisation de l'histoire moderne, elle a réaffirmé la primauté des instruments internationaux des droits de l'homme face au déni du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dont est victime le peuple palestinien. Elle a comparé la situation d'une partie de la Palestine à celle des Bantoustans. La construction du mur de séparation et la confiscation des terres palestiniennes sont des violations flagrantes, a déclaré l'observatrice, au droit international et aux résolutions des Nations Unies. Elle a enfin appelé la Communauté internationale à mettre fin à l'occupation israélienne, soulignant qu'il était impossible de rester neutre face à une telle occupation, et réitéré son souhait de voir un jour la Palestine siéger en tant qu'Etat membre aux Nations Unies.

Mme AFIFA SALAH GHANMI (Tunisie) a déclaré que son pays attachait la plus haute importance aux problèmes du racisme et de la xénophobie et avait ratifié les instruments juridiques internationaux y afférents. La Tunisie accueillera en 2005 la deuxième phase du Sommet mondial de l'information à l'occasion duquel la question de la réduction du fossé numérique qui sépare les pays en développement et les pays avancés sera examinée en vue d'établir la solidarité numérique. La Tunisie, a dit la représentante, a oeuvré à la mise en oeuvre d'une approche globale du développement dont les dimensions économique, sociale, politique, sont indissociables et fortement liés à la consécration des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels du citoyen. Elle a rappelé la proposition du

Président tunisien visant à créer un fonds mondial de solidarité dont la concrétisation rapide contribuera à l'éradication de la pauvreté et à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle s'est dite préoccupée par l'escalade de la violence au Moyen-Orient et s'est dite convaincue que la gravité de la situation commandait à la communauté internationale d'agir de manière efficace en vue de garantir une protection internationale au peuple palestinien et d'œuvrer à la création des conditions propres à la reprise des négociations de paix.

Droits de réponse

Le représentant de la Côte d'Ivoire, exerçant son droit de réponse suite à la déclaration faite par la représentante du Burkina Faso le mardi 28 octobre, dans laquelle elle avait affirmé que les étrangers vivaient dans des conditions difficiles en Côte d'Ivoire, a indiqué que son pays comptait 26% d'étrangers sur son territoire, y compris 3 millions de Burkinabés. Dans le contexte de la crise actuelle, seuls une centaine de milliers ont décidé de rentrer au Burkina Faso dont 79 000 sont retournés depuis en Côte d'Ivoire. Il a estimé qu'il n'était pas indiqué qu'une délégation donne des instructions au Rapporteur spécial sur le racisme pour l'influencer. Il a estimé que la déclaration du Burkina Faso était une provocation propre à saper le processus de réconciliation.

Le représentant du Pakistan a estimé que la déléguée de l'Inde avait évité de répondre aux préoccupations quant à la dégradation de la situation des minorités en Inde. Il a cité un rapport de Human Rights Watch sur la situation des Intouchables. Il a évoqué la ségrégation faite en raison du système des castes. Il a évoqué la situation des musulmans et a affirmé que son pays luttait contre l'extrémisme. Il a déclaré que la démocratie indienne se rapprochait en fait d'un Gouvernement fasciste. Il a estimé que la communauté internationale devait exercer des pressions pour que le Gouvernement indien arrête de soutenir les actes de racisme perpétrés dans son pays à l'encontre des musulmans.

Le représentant d'Israël a déclaré que le conflit israélo-palestinien était un conflit territorial et non un conflit racial. Selon lui, les souffrances des Palestiniens sont le résultat des actions et de l'inaction de ses dirigeants. Le représentant israélien a assuré que son pays respecte le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et a opté pour la vision de deux Etats vivant côté à côté dans la paix et la sécurité. Il a réitéré que le droit à l'autodétermination de l'un ne pouvait pas se faire au détriment du droit à l'autodétermination de l'autre. Il a demandé que le Liban contrôle le Hezbollah et l'empêche d'attaquer les citoyens israéliens.

Le représentant du Liban a déclaré que son pays considérait qu'Israël ne s'était pas retiré complètement des territoires libanais. Il a déclaré que le Hezbollah était un parti libanais pratiquant son droit légitime à la résistance à l'occupation d'Israël. Les pratiques israéliennes quotidiennes dans les territoires palestiniens témoignent de la discrimination pratiquée à l'encontre des Palestiniens, a-t-il dit.

L'observatrice de la Palestine a réaffirmé que le territoire de la Palestine faisait l'objet d'une occupation. Elle a déclaré que l'occupation allait à l'encontre de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. Elle a affirmé que son peuple avait voulu tendre la main à l'occupant pour qu'il soit mis fin à l'occupation, mais, a-t-elle ajouté, le processus de paix a été manipulé. La partie israélienne essaie de trouver une légitimité pour les colonies implantées pendant l'occupation a-t-elle dit. Elle a déclaré que le Gouvernement israélien avait émis 14 réserves à la Feuille de route alors que l'Autorité palestinienne n'en avait émis aucune et a rappelé que l'Autorité palestinienne était contre les attentats suicide.

* *** *